



HONORAIRES DE TRANSACTION (TVA en vigueur 20 %)

A LA CHARGE DU VENDEUR

PRIX DE VENTE	BIENS D'HABITATION Honoraires à la charge du Vendeur *	PROFESSIONNEL / TERRAIN / COMMERCIAL /INDUSTRIEL Honoraires à la charge du vendeur *
Prix de vente jusqu'à 105 000 €	11 %	Jusqu'à 180 000 € = 15 000 € TTC Au-delà = 10 % TTC
Prix de vente compris entre 105 001 € et 130 000 €	9 % TTC Avec un minimum de 3000 €	
Prix de vente compris entre 130 001 € et 200 000 €	8 % TTC	
Prix de vente compris entre 200 001 € et 270 000 €	7 % TTC	
Prix de vente compris entre 270 001 € et 360 000 €	6 % TTC	
Prix de vente supérieur à 360 000 €	5 % TTC	8 % TTC

* Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf exception prévue au mandat. A la demande du vendeur, les honoraires peuvent être mis exceptionnellement à la charge de l'acquéreur.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'Agence ayant reçu le mandat initial.

- barème d'honoraires applicable au 7 Mars 2019
La délivrance d'une facture d'honoraires est obligatoire

ORPI Agence Héloïse (Agence de la Mairie) – 20 boulevard Léon Feix – 95100 ARGENTEUIL - SARL au capital de 7.622 € euros, RCS PONTOISE 330256090, titulaire de la carte professionnelle Transactions n.267/T délivrée par la CCIP PARIS ILE DE FRANCE 35 bld du Port – Cap Cergy bat C1 –CS 20209 – 95031 CERGY PONTOISE CEDEX - Garantie Financière : ALLIANZ – 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX.